



Le 20 mai 2010

Décision du Directeur Général de GRTgaz
consécutives au débat public sur le projet Arc de Dierrey

Vu la décision du 4 février 2009 de la Commission nationale du débat public d'organiser un débat public sur le projet Arc de Dierrey de GRTgaz,

Vu le compte rendu publié par la Commission particulière du débat public le 9 mars 2010,

Vu le bilan publié par la Commission nationale du débat public le 9 mars 2010.

I. Rappel de la justification du projet

Le projet Arc de Dierrey contribue à diversifier les approvisionnements en gaz naturel, à fluidifier le transit du gaz naturel, à sécuriser l'alimentation de la population et à répondre à l'accroissement des besoins des expéditeurs. Ce projet contribue à renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique en Europe et en France.

Le projet Arc de Dierrey répond plus particulièrement au besoin de renforcement du réseau dans le cadre de l'évolution potentielle de l'interconnexion France-Belgique (à Taisnières) et des projets de construction des terminaux méthaniers de Dunkerque et d'Antifer.

Le projet Arc de Dierrey a pour objectif de sécuriser les capacités de transport de gaz naturel entre deux des principaux nœuds du réseau de transport français, dans le nord du pays (la station de compression de Cuvilly dans l'Oise et la station de compression de Voisines en Haute-Marne, en passant par la station de compression existante de Dierrey-Saint-Julien dans l'Aube).

Le projet doit pouvoir être réalisé à partir de fin 2013 si les projets d'évolution sur les approvisionnements de gaz naturel sont confirmés.

II. Le débat public : lieu d'échanges et de concertation en amont du projet pour un plus large public

Le débat public a permis l'expression d'une pluralité de points de vue et bien que l'assistance à ces réunions s'est avérée plus restreinte qu'espérée selon les termes de la Commission nationale du débat public (CNDP), il a constitué un important relais d'information vers les habitants concernés. Le débat public a été une expérience enrichissante pour GRTgaz. Ainsi, pour mettre à profit ce nouvel exercice pour l'entreprise, un retour d'expérience est réalisé.

Le débat public a été un lieu d'échanges privilégiés et de prises de contact avec les acteurs du territoire. Il a permis de mobiliser de nouveaux acteurs qui n'étaient traditionnellement pas associés par GRTgaz et d'aborder des thèmes nouveaux, notamment le contexte plus général du projet.

Ce dialogue continue après le débat afin de déterminer et d'affiner un tracé.

Les attentes exprimées par le public

Le débat public organisé du 22 septembre 2009 au 16 janvier 2010 a mis en évidence :

- Des préoccupations portant davantage sur la meilleure insertion possible de l'ouvrage sur le territoire en particulier en milieu agricole ou forestier (largeur de l'emprise de la piste de travail et de la bande de servitude), que sur l'opportunité du projet¹. Le public a manifesté le souhait d'obtenir des informations sur les compensations liées à ces impacts. Ce souhait participe de la volonté de préserver l'environnement (le paysage et le patrimoine).
- Une sensibilité du public à l'égard des nombreux milieux humides et des forêts. La préservation du cadre de vie et celle de la qualité des sites traversés et notamment des principales vallées constituent des préoccupations majeures. Des contacts ont d'ailleurs été pris avec certaines associations et des instances de gestion des milieux naturels, soucieuses d'un recensement fin et exhaustif des enjeux environnementaux.
- Des préoccupations quant à la compatibilité du projet Arc de Dierrey avec d'autres projets de territoire tels qu'un parc éolien, une future réserve naturelle, les carrières ou un parc national de feuillus.
- Des clarifications relatives à l'activité agricole. Une bonne prise en compte des caractéristiques du sol a été demandée afin qu'il soit possible de déterminer avec précision les impacts du chantier, ce qui permettrait d'en assurer une juste indemnisation. Le souhait d'une déclinaison du Protocole national agricole conclu entre GRTgaz et les représentants du monde agricole a été formulé afin notamment, de fixer le dispositif d'indemnisation des récoltes. La garantie de la remise en état des réseaux de drainage après chantier a été également été demandée.
- Des demandes du public de garanties précises et quantifiées quant à l'ampleur des retombées économiques locales (recours à la main d'œuvre locale pendant la durée des travaux, sous-traitance locale, clause sociale dans les marchés).
- La volonté du public d'être associé, le plus en amont possible au projet et sur le long terme et celle de certaines associations ou gestionnaires d'espaces naturels d'être consultés tout au long du projet et de participer à l'élaboration du tracé de moindre impact, au-delà des prescriptions légales. Certaines associations ont déjà offert leurs compétences et porté un état des lieux détaillé à GRTgaz en termes de zones sensibles, d'espèces animales ou végétales à protéger.
- La volonté du public de continuer à être informé et de suivre l'ouvrage pendant et après la phase des travaux. Des interlocuteurs de GRTgaz doivent donc être précisément identifiés et présentés afin de faciliter « la cohabitation canalisation/riverain² » sur le long terme.
- Une part importante des participants considère le parallélisme comme un moindre mal et comme la solution la plus satisfaisante. GRTgaz rappelle que la pose en parallèle est privilégiée lorsqu'elle est possible et raisonnable. Cette solution sera donc retenue sur environ les deux tiers du tracé envisagé entre Dierrey-Saint-Julien et Voisines. L'impossibilité de rester en parallèle relève pour majeure partie de la présence d'activités industrielles et d'habitations.

Le débat public a permis au maître d'ouvrage de mettre l'accent sur la thématique de la sécurité et sur les caractéristiques techniques d'un chantier (franchissement de points particuliers) suscitant de nombreuses questions.

Il a aussi permis au maître d'ouvrage de présenter sa démarche partenariale avec de nombreux acteurs du territoire français concernés par les projets de canalisation tels que la

¹ Source : Bilan du débat public, dressé par le Président de la Commission nationale du débat public, « une opportunité reconnue et peu discutée, des préoccupations de nature avant tout locale », page 3.

² Compte rendu de la CPDP, page 44 « les demandes de concertation postérieures au débat »

profession agricole (le Protocole national agricole doit être décliné à l'échelle de chaque département) mais aussi l'Office National des Forêts ou la Fédération des Parcs naturels régionaux et le Muséum d'Histoire naturelle sur les bandes de servitudes. Celles-ci constituent des opportunités de développement de corridors écologiques et d'une meilleure maîtrise des impacts paysagers (passage en zone forestière notamment).

Les actions entreprises par GRTgaz depuis la fin du débat public pour répondre aux attentes

Le débat public a été l'occasion de rencontrer des acteurs du territoire soucieux de collaborer avec GRTgaz pour la définition d'un tracé. Ainsi, depuis la fin du débat et dans la continuité de la concertation :

- GRTgaz a rencontré le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France qui s'est exprimé dans un cahier d'acteurs sur l'importance de préserver les milieux, stations et habitats d'espèces remarquables, de prévenir tout effet drainant éventuel en cas de passage à proximité des milieux humides et d'éviter la pose de canalisation sur les zones les plus contraintes des corridors écologiques. Cette rencontre a permis d'examiner les modalités de passage de l'ouvrage dans le secteur sensible de l'Oise (prise en compte des corridors écologiques notamment).
- GRTgaz a pris en considération les préconisations du regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO). Les rencontres avec le ROSO ont permis de présenter l'avancement des études. L'association met en avant la nécessité d'accorder une attention particulière au passage de la vallée de l'Oise (Verberie) dans le secteur du corridor écologique d'intérêt suprarégional.
- L'Association de Sauvetage du Patrimoine et de l'Environnement des villages de Marnay-sur-Seine, Saint-Aubin, Pont-sur-Seine, Courtavant et Barbuise (ASPE) a alerté le maître d'ouvrage sur le caractère extrêmement sensible de la Bassée et a recommandé qu'un contact soit pris avec le Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine. Des échanges ont eu lieu avec le Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine, qui préconise dans son cahier d'acteurs de prendre en considération le projet de réserve naturelle. L'ASPE a également souhaité être tenue informée de l'état d'avancement des études.
- L'Association pour la Sauvegarde de la Basse Vallée de l'Ourcq et ses Affluents attire l'attention de GRTgaz sur la prise en compte des enjeux liés au milieu naturel dans ce secteur particulièrement riche : enjeux notamment paysagers, floristiques et faunistiques (batraciens). A ce titre, l'association préconise un forage dirigé pour la traversée de la Vallée de l'Ourcq. GRTgaz s'efforcera de suivre ces recommandations, l'étude de faisabilité technique d'un franchissement par forage dirigé est en particuliers en cours.
- D'autres rencontres plus techniques ont eu lieu avec notamment l'Entente Oise-Aisne (l'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents), des industriels et des carriers, dont certaines grâce au débat public : c'est le cas par exemple du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Seine et ses garde-rivières ou des porteurs de projets éoliens du secteur de Potangis, Esclavolles-Lurey, Périgny-la-Rose. De nouvelles rencontres sont programmées.

La définition d'un tracé consiste à concilier des enjeux pouvant s'avérer antagonistes. Ainsi, la zone de la Bassée est un territoire particulièrement riche du point de vue de l'environnement, et où le développement des activités humaines reste fort. Afin d'être le plus complet possible, le cabinet IE&A, chargé de réaliser l'inventaire faune et flore, a contacté des naturalistes locaux (Association Nature du Nogentais), et a échangé avec le conservatoire botanique national sur des solutions réduisant les impacts sur le milieu naturel. En parallèle, plusieurs rencontres ont permis d'appréhender les enjeux humains tels que le patrimoine culturel et historique (réunion de travail avec la Direction régionale des affaires culturelles), l'urbanisation (réunions de travail avec les communes et les communautés de communes), les activités agricoles et industrielles, et,

plus spécialement dans la zone de la Bassée, les carrières. De nombreux contacts ont donc été pris avec les acteurs concernés, en concertation avec la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Champagne-Ardenne de manière à rechercher ensemble des solutions qui ne pénalisent pas leurs activités ni leur développement futur.

Le tracé au final devra être acceptable tant du point de vue de l'environnement naturel que des activités humaines. Les rencontres régulières avec la DREAL sont notamment l'occasion de présenter l'ensemble des éléments qui ont été recueillis (milieu naturel et humain), et d'examiner des solutions permettant de prendre en compte les différents types d'enjeux présents sur ce secteur particulièrement riche.

III. Décision

Eu égard à la résolution qui lui a été soumise le 20 mai 2010, le Directeur Général de GRTgaz,

Prenant acte du bilan et du compte-rendu du débat public,

Soulignant les actions engagées pour respecter les considérations du public et les engagements du maître d'ouvrage dès la fin des réunions de débat public et la publication du compte rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP

Décide :

- de poursuivre le projet selon le calendrier présenté lors du débat public
- de terminer les études nécessaires pour être en mesure de déposer la demande d'autorisation administrative (ministérielle) au cours de l'été 2010,
- de mettre à disposition du public, notamment sur le site internet du projet, les informations sur l'avancement du projet et les décisions prises,
- de poursuivre la phase de concertation pour présenter un projet de tracé et échanger sur la suite du projet dès le mois de juin 2010. Les associations et toute autre personne s'étant impliquée dès le début du débat public seront également directement invitées. Toutes les réunions feront l'objet d'un compte rendu qui sera mis en ligne sur le site internet de GRTgaz, dans la rubrique dédiée au projet,
- de réaliser un retour d'expérience sur le débat public pour identifier les évolutions permettant d'améliorer l'efficacité du processus de pilotage de projet et de concertation.

Prenant en compte les attentes exprimées lors du débat public, et attentif aux divers aspects du projet (techniques, sociétaux, environnementaux et économiques), GRTgaz a pris d'ores et déjà un certain nombre d'engagements en matière d'environnement, de développement local, de qualité du dialogue et de sécurité.

Environnement :

- GRTgaz s'engage à réaliser une évaluation carbone du projet, comme demandé lors du débat public. Cette démarche est déjà initiée avec l'appui de la direction de la recherche et de l'innovation du groupe GDF Suez, depuis la fin du débat. Elle consiste à analyser les émissions de gaz à effet de serre durant le chantier et la phase d'exploitation de l'ouvrage. A l'issue de cette évaluation, des pistes d'amélioration se dégageront afin de permettre la réduction des émissions de carbone liées au projet.
- GRTgaz s'engage à collaborer étroitement avec les représentants de la profession agricole (Chambres d'agriculture et syndicats professionnels) de façon à optimiser le choix du tracé en fonction des enjeux agricoles, à identifier et mettre en œuvre les solutions techniques qui permettront de respecter au mieux ces enjeux et à fixer les

modalités d'indemnisation. Cette collaboration s'étendra de la phase actuelle d'étude jusqu'à la remise en état des terrains après la mise en service du gazoduc.

Développement local :

- GRTgaz s'engage à mettre en œuvre une politique partenariale (Chambres de Commerce et d'Industrie, Pôle emploi) pour favoriser le recours à la main d'œuvre locale. Parallèlement, GRTgaz appliquera une clause de mieux disant territorial dans le cadre des marchés attribués aux entreprises.

Dialogue :

- GRTgaz s'assurera de la continuité de la concertation et des échanges lors des réunions de présentation du projet de tracé. Des réunions spécifiques pourront être proposées, sous l'égide de la mairie concernée, afin de s'assurer de la conciliation des intérêts de chacun. Dans cette optique, GRTgaz pourra envisager des aménagements portant d'une part sur des ajustements ponctuels du tracé et d'autre part sur les techniques mises en œuvre lors de la réalisation de l'ouvrage.
- GRTgaz poursuivra le dialogue avec les associations et s'assurera de la diffusion de l'information des décisions prises au regard notamment des recommandations exprimées par les acteurs du territoire.

Sécurité :

- GRTgaz s'engage à mettre en place un dispositif de sensibilisation des acteurs externes (entreprises locales, riverains) sur les précautions à prendre pour respecter les mesures de sécurité et s'assurera de la bonne formation du personnel.

Dans un souci d'efficacité et de transparence, GRTgaz a mis en place, pour ce projet, un dispositif de pilotage des engagements pris ou à prendre en matière d'environnement, de développement local, de dialogue et de sécurité. La démarche structurée autour de ces quatre axes et déclinée en plusieurs actions doit permettre de répondre aux attentes des interlocuteurs et des parties prenantes du territoire et d'apporter des solutions minimisant l'impact de l'ouvrage sur son environnement. Elle doit faire l'objet d'un suivi régulier et d'une information périodique. Dans ce cadre, une plaquette de présentation de cette démarche appelée « Notre Pacte Durable », sera diffusée dès la première conférence de presse.



Jean-François LECHAT
Directeur Technique

